





* Coeur de Parc :

zones potentielles de réserve intégrale

espaces de forte naturalité

espaces de découverte des milieux et d'écotourisme



espaces de ressourcement et d'accueil du public

espaces d'agrotourisme

* Aire d'adhésion : (vocations SAR)

vocation naturelle

espaces naturels à forte protection

autres espaces naturels

zones humides

vocation rurale

espaces agricoles

espaces ruraux de développement

vocation urbaine

centres bourgs

espaces urbains

vocation économique

développement tourisme de santé



carrières et sites d'extraction

sites d'acquaculture



secteurs de production d'énergie



décharges autorisées



aéroport

• • • • •

projet tramway / train

ports principaux

NB : une notice détaillée des vocations figure en annexe 1 de la Charte de territoire du Parc National de la Guadeloupe